

Informations de base	
<p>2021/2753(DEA) DEA - Procédure d'acte délégué</p> <p>Critères d'examen technique permettant de déterminer à quelles conditions une activité économique peut être considérée comme contribuant substantiellement à l'atténuation du changement climatique ou à l'adaptation à celui-ci et si cette activité économique ne cause de préjudice important à aucun des autres objectifs environnementaux</p> <p>Complétant 2018/0178(COD)</p> <p>Subject</p> <p>2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières 2.50.05 Assurances, fonds de retraite 2.50.08 Services financiers, information financière et contrôle des comptes 3.70.20 Développement durable</p>	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission conjointe à fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	ECON	Affaires économiques et monétaires		
	ENVI	Environnement, climat et sécurité alimentaire		